



La Sentinelle

Journal économique et social
Paraissant à La Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi
Organe du parti ouvrier suisse

Un an . . . Fr. 8.—
ABONNEMENTS Six mois . . . » 4.—
Trois mois . . . » 2.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
Rue du Premier Mars et rue Numa Droz 14 a

ANNONCES : 10 cent. la ligne ou son espace
Offres et demandes d'emploi 30 cent.
Les petites annonces en-dessous de 6 lignes
75 cent. pour trois fois.

MAISONS RECOMMANDÉES

S. BRUNSCHWYLER, SERRE 40

Installations d'eau et de gaz
Toujours un grand choix de lustres, potagers et réchauds en magasin.
Devis gratuits sur demande.

Emile Pfenniger Vins et liqueurs
Spécialité :

Vins d'Asti — Neuchâtel et Malaga
En automne : Moût du pays
E boulevard de la Gare

Serre 35 a **CERCLE OUVRIER** 35 a Serre

Ancienne Synagogue

Consommations de premier choix

— Excellents vins —

Bière de la Brasserie Ulrich

TÉLÉPHONE

TÉLÉPHONE

JEAN WEBER 4, RUE FRITZ COURVOISIER, 4
La Chaux-de-Fonds
Denrées coloniales, vins et liqueurs,
farines, sons et avoines, gros et détail.

LÉHMANN FRÈRES, VOITURIERS
Rue Léopold-Robert 11 a

A LA CONFIANCE RONCO FRÈRES
Chaux-de-Fonds
Tissus en tous genres. Confections pour Dames. Draperies
pour H^{mmes}. Bonneterie. Mercerie. Ganterie et Layettes.

Lanage **Au GAGNE PETIT** Soieries
6, RUE DU STAND E. MEYER & Cie RUE DU STAND, 6
Corsets français, prix de fabrique. — Blancs

WILLE-NOTZ Denrées coloniales. Vins
et spiritueux. Farines,
sons, avoines. Mercerie. Laines et cotons.

JULES VERTHIER RUE NEUVE 10
Grand choix de
Chapellerie en tous genres. — Toujours grand
assortiment de Cravates.

Magasins du Printemps, J.-H. Matile
Rue Léopold-Robert 4. — Halle du tramway
Vêtements pour hommes, jeunes gens, enfants

Brasserie de la Comète Ulrich Frères
BIÈRE, façon
MUNICH, PILSEN, en fûts et en bouteilles

Grand Bazar du PANIER FLEURI
Spécialité d'articles mortuaires en tous genres

Restaurant populaire anti-alcoolique
Serre 16 Serre 16

Restauration à toute heure. Prix sans concurrence.
— Lundi matin gâteau au fromage. Samedi
soir, tripes. — Bière. Cidres. Vins de 30 à 80 centimes. — Billard.

MEMENTO

Cercle ouvrier : Comité tous les mardis.
Chorale l'Avenir. Répétition tous les jeudis,
à 8 1/2 h.
Bibliothèque du Cercle ouvrier. — Le mercredi
soir de 8 1/2 à 10 heures et le dimanche
de 10 heures à midi.
La Ménagère. — Distribution des marchan-
dis chaque samedi, de 1 à 10 heures du
soir, au Cercle ouvrier.
L'Amitié. — Réunion le jeudi, à 9 h. du soir,
au local, Chapelle 5.
Secteur littéraire l'Amitié. — Répétition le
vendredi, à 9 h. du soir, au local, Cha-
pelle 5.
La Cagnotte, groupe d'épargne. — Per-
ception tous les samedis de 8 h. à 10 h. du
soir, au local, Ronde 26.

Le Cygne, groupe d'épargne. Encaissement
chaque samedi de 8 heures à 10 heures
du soir au Cercle ouvrier.
Club du Cazin. — Tous les dimanches de 11
heures du matin à midi, réunion des
joueurs à la Brasserie du Globe, Serre 45.
Monteurs de boîtes. — Réunion du bureau
central et du comité local tous les jeudis à
8 1/2 heures du soir au Cercle ouvrier.

JEUDI 29 AOUT

à 8 heures et demie du soir

AU CERCLE OUVRIER

ASSEMBLÉE POPULAIRE

ORDRE DU JOUR :

Revision des articles 23 et 42 de la Cons-
titution.

Réduction du nombre des membres au
Grand Conseil et nomination du Conseil
d'Etat par le peuple.

Tous les citoyens, sans distinction de
parti, sont cordialement invités à cette
réunion.

La Commission du parti socialiste.

L'Actualité

LE REVERS DE LA MÉDAILLE

Dans la Fédération horlogère de ce jour,
un fabricant explique comme suit l'action
des groupements professionnels :

« Augmenter artificiellement les salaires
par le moyen de la suppression ou, quand
on ne peut la réaliser, de la réglementation
des apprentissages ;

Diminuer les heures de travail ;
S'opposer à la division du travail ;
S'opposer à l'emploi des machines et ne
s'y résigner qu'à la dernière extrémité, tout
en cherchant par tous les moyens à en pa-
ralyser l'emploi ;

Interdire aux femmes certaines branches
de l'horlogerie ;
Proclamer que nous sommes invincibles
et que nous n'avons rien à redouter de la
concurrence étrangère.

Voilà à quoi se résumait le but et l'ac-
tion des syndicats ouvriers horlogers. »

C'est là un côté de la médaille. Voici
l'autre.

Diminuer sans cesse les salaires par des
baisses successives et continuelles qui
n'ont rien d'artificiel ;

S'opposer à toute réglementation des ap-
prentissages pour pouvoir exploiter sans
vergogne un nombre illimité d'enfants ;

Faire travailler le plus grand nombre
possible d'heures, afin d'accroître le nom-
bre des sans-travail, d'avoir sans cesse une
réserve sous la main et de pouvoir opposer
à l'ouvrier, qui végète en travaillant, l'ou-
vrier qui chôme et qui est réduit à travail-
ler à n'importe quel prix, pour ne pas mou-
rir de faim ;

Pousser la division du travail jusqu'à ses
dernières limites et réduire au rôle d'auto-
mates des êtres doués d'intelligence et de
raison ;

Chercher à remplacer partout l'activité
humaine, raisonnée, par la force mécanique
brutale et aveugle, sans se préoccuper du
sort de ceux qui n'ont d'autre gagne-pain
que leur métier et auxquels la machine cou-
pe les bras ;

Arracher la femme au foyer ; en faire la
rivale et non la compagne de l'homme, la
séduire par l'appât du gain, et l'introduire
dans la fabrique pour en chasser l'homme ;

Se croire maître absolu de ceux qu'on
emploie, vouloir les pétrir à sa guise
et à sa convenance ; penser qu'une in-
dustrie créée par le travail commun de
plusieurs générations de milliers d'hommes
appartient à un quarteron de privilégiés ;
n'envisager toutes choses qu'à l'angle de
son profit personnel ;

Evoquer sans cesse le péril de la concu-
rence étrangère, afin de s'autoriser à faire
une concurrence intestine effrénée ;

Vivre en isolé et en égoïste, avec la seule
préoccupation de s'enrichir sur le dos de
ses ouvriers et au détriment de ses concu-
rents ;

Vouloir tuer la poule aux œufs d'or, afin
de faire fortune plus rapide et n'avoir d'au-
tre ligne de conduite commerciale et indus-
trielle que les maximes : « Après nous le dé-
lugé ! » et « Tout pour soi, rien pour les au-
tres ».

Voilà à quoi se résumait le but et l'ac-
tion d'un certain nombre de fabricants et
d'exploiteurs.

Voilà le revers de la médaille.

W. B.

JUSTICE MILITAIRE

La justice est boiteuse, dit-on. Si la jus-
tice ordinaire des hommes claudique, que
faudra-t-il dire de la justice militaire ? A
tout le moins qu'elle a une jambe de bois,
ou mieux encore qu'elle est cul-de-jatte.

Nous avons vu, en un éclatant exemple,
ce qu'était la justice des militaires, au
temps de l'affaire Dreyfus. Des affaires plus
obscurées nous l'apprennent quotidiennement.
Il y a deux ou trois jours encore, no-
tre ami Longuet nous racontait des choses
étonnantes et invraisemblables, mais vraies,
sur un juge militaire de Cherbourg.

Aujourd'hui nous pouvons l'étudier au
delà de nos frontières, en Allemagne.

Il y a quelques mois, un officier apparte-
nant à une grande famille allemande, le ca-
pitaine de cavalerie de Krosigh, était trou-
vé mort, victime d'un assassinat. De Kro-
sigh était célèbre par sa brutalité et par les
mauvais traitements dont il accablait ses
hommes. Après une enquête sommaire, deux
d'entre eux furent arrêtés, le sergent Hi-
ckel et le sous-officier Marten. Les charges
relevées contre eux ayant été reconnues in-
suffisantes, le conseil de guerre chargé de
les juger prononça leur acquittement.

Presque aussitôt après, le président du
conseil de guerre les fit arrêter et empri-
sonner de nouveau et les traduisit devant
une cour supérieure, devant le conseil de
guerre suprême. Celui-ci vient d'acquitter
l'un d'eux, le sergent Hickel ; il a con-
damné l'autre à mort.

Des charges nouvelles avaient-elles, de-
puis le premier procès, été relevées contre
celui-ci ? Nullement. La presse allemande
tout entière, qui a minutieusement suivi
les débats de cette affaire sensationnelle,
est unanime à reconnaître que l'accusation
n'a pas apporté un seul argument qui n'eût
été produit lors du premier procès.

Les témoins ont été les mêmes, sauf un
qui n'avait pas comparu la première fois,
et qui d'ailleurs a fait une déposition vague
et sans intérêt. Il n'y a rien eu de nouveau
non plus dans les déclarations d'aucun des
témoins. Cependant, tandis que le premier
conseil de guerre avait cru devoir acquitter,
le second a prononcé une condamnation
capitale.

Il a prononcé cette condamnation capi-
tale sans aucune preuve, — sur de simples
présomptions, sur un simple soupçon.

Ainsi que le reconnaissent tous les jour-
naux allemands, le raisonnement de l'ac-
cusation se réduirait à ceci : *Il est impossi-
ble de trouver un autre coupable que l'accusé ;
donc l'accusé est le coupable.* La Gazette de
Francfort résume le réquisitoire en ces ter-
mes : « Un civil ne peut pas avoir commis
le crime, ni un ancien soldat, car on ne
verrait pas à quel mobile il aurait obéi.
Parmi les soldats du régiment, il faut écar-
ter pour la même raison tous ceux qui ne
font pas partie du 4^e escadron. Dans le 4^e
escadron, l'instruction a recherché si ce ne
pouvait être un simple soldat qui eût tué
le capitaine de Krosigh, et elle a conclu à
la négative ; et comme il y a eu des raisons
pour mettre hors de cause tous les sous-
officiers, sauf Hickel et Marten, elle n'a re-
tenu que ceux-ci ; mais les charges rele-
vées contre Hickel sont sans consistance ;
donc Marten est coupable. »

Telle est l'argumentation. C'est ce fameux
raisonnement par élimination dont l'affaire
Dreyfus nous a fourni un si remarquable
exemple.

Autre analogie avec l'affaire Dreyfus : le
grand argument en faveur de la culpabilité
était la conviction d'un chef, d'un général,
qui se trouva être président du second con-
seil de guerre. Les jurés, ses subordonnés,
condamnèrent non pas à proprement parler
par ordre, mais par esprit de discipline.

Troisième analogie : toutes les formes de
la justice furent violées. On vit cité com-
me témoin, au cours du second procès, un
homme qui, dans le premier, bien que dési-
gné comme président du conseil de guerre,
avait abusivement dirigé l'instruction, et
on s'appuya pour condamner sur l'opinion
qu'il s'était faite en commettant une illé-
galité.

Au delà comme en deçà du Rhin, on le
voit, et bien ailleurs encore, on trouve chez

mois d'août, les ouvriers devraient bénéficier d'un travail d'embolage qui ne leur incombait pas. Ceux-ci prirent même la précaution de le rappeler à la direction le 17 juillet dernier, afin d'éviter des surprises — pour ne pas dire plus — au prochain règlement de comptes.

La direction de la Société d'horlogerie était donc bien et dûment avertie. Elle ne pouvait oublier cette convention dont les ouvriers lui rappelaient les clauses. Mais elle ne tint compte, ni de la signature donnée, ni de l'avertissement du 17 juillet. Le *statu quo*, dont les ouvriers ne voulaient plus, fut maintenu, malgré leurs réclamations.

Les explications données par la direction au *Jura*, ne changent absolument rien aux faits qui lui sont reprochés.

EN PAYS NEUCHATELOIS

Fête socialiste. — Nous apprenons que l'«Allgemeiner Arbeiter-Bildungsverein» de Neuchâtel organise, pour dimanche soir, 1^{er} septembre, une fête commémorative en l'honneur de Lasalle. Cette fête aura lieu à l'hôtel Beau-Séjour, à Neuchâtel. La fraction socialiste du Grand Conseil neuchâtelois a été gracieusement invitée pour cette solennité suivie de réjouissances.

Nos Correspondants

Repos dominical pour tous !

On nous écrit :

Je voudrais que nos autorités ordonnent le repos dominical pour tous, que le dimanche soit un jour de prière et de méditation consacré exclusivement au culte de chacun en ce qui concerne sa manière de prier ; sans doute le législateur ne peut pas faire changer et convertir toutes les religions au profit d'une ou de deux églises, mais il peut forcer chacun au repos et faire arrêter le mécanisme de tout mouvement profane ; la science a poussé le progrès assez loin, pour que les pasteurs, curés ou rabbins puissent enregistrer leurs prédications et le phonographe travailler en lieu et place, que marguilliers, sonneurs, desservants,

etc., etc. soient remplacés par des installations automatiques (il existe des cafés automatiques). Est-ce donc se reposer que de s'exterminer le tempérament à prêcher ou à tirer les cordes jusqu'à complet épuisement ? Et les organistes et les bedaux, n'est-ce pas travailler et péniblement tout ça ? Viennent ensuite les employés du chemin de fer, les postaux, les voituriers et leurs chevaux. Mais tout ce monde n'a-t-il pas le même droit au repos ? Et pour le plus grand délassement d'une partie du public, l'autre travaille en mercenaire. Je voudrais aussi que nos autorités défendent aux tas de paresseux de flâner, pendant que les autres travaillent, durant la semaine, la logique voulant qu'ils peuvent ordonner de travailler aussi bien qu'ils peuvent ordonner le repos. Pour ce qui me concerne, je préférerais que l'on défende de passer que de défendre le travail. Mais du moment que l'on entame la liberté individuelle, l'un comporte l'autre : ou l'un et l'autre ou rien.

* * *

Repos du dimanche

On nous écrit :

Afin d'éviter toute équivoque, les commerçants opposés à la fermeture des magasins le dimanche toute la journée tiennent à faire connaître au public, qu'ils n'ont jamais été opposés au repos hebdomadaire des employés, pour lesquels du reste une loi va entrer en vigueur, mais ce qu'ils réclament, parce qu'il y a de leur existence, c'est qu'eux patrons puissent laisser ouvert et servir le public eux-mêmes les jours qui leur permettent de payer leurs impôts, leur patente et de nourrir leur famille.

Ceci est sans contredit un argument de valeur.

Au nom
d'un groupe de petits négociants,
UN CITOYEN ÉLECTEUR.

La vie locale

Attention ! — On signale la présence dans la région horlogère, d'un Américain qui se présente sous des prétextes quelconques dans nos ateliers et comptoirs, demande

des renseignements sur tous les points de notre fabrication, sans rien offrir ni commissionner, du reste.

Nous saisissons cette occasion de rappeler à nos fabricants et chefs d'ateliers qu'en pareil cas la plus grande prudence est de rigueur, dit la *Fédération horlogère*.

ETAT-CIVIL de LA CHAUX-DE-FONDS

du 28 août 1901

NAISSANCES

Sommer, Emile-Henri, fils de Adolphe dit Emile, bottier, et de Joséphine-Pauline, née Boillat, bernois.

Fivaz, Georges-Henri, fils de Georges-Henri, horloger, et de Ida, née Perret, Vaudois.

PROMESSES DE MARIAGE

Bürki, Emile-Christian, ouvrier au téléphone, et von Aesch, née Wuilleumier, Louise-Andréa, horlogère, tous deux bernois.

DÉCÈS

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)

24007 Buchschacher, Friedrich, époux de Anna née Wasen, bernois, né le 2 décembre 1852.

Recensement au 1^{er} Décembre 1900 : 35,815 âmes.

NOS DÉPÊCHES

SERVICE PARTICULIER DE LA SENTINELLE

Le conflit franco-turc

Constantinople, 28 août. — Le départ de M. Constans s'est effectué de la façon la plus imposante. Le personnel de l'ambassade et celui du consulat au complet, les officiers du stationnaire et un grand nombre d'amis et de curieux ont accompagné l'ambassadeur et Mme Constans jusqu'à la gare.

Le sultan avait cependant fait tous ses efforts pour empêcher le départ de l'ambassadeur français. Tout d'abord, à l'arrivée du *Vautour* dans le port de Constantinople, le ministre des mines et des forêts, Selim pacha, est allé trouver Mme Constans et lui persuada d'engager son mari à abandonner

son projet de départ, ajoutant que tout serait réglé d'une façon satisfaisante, et même au delà. Mme Constans répondit qu'elle n'avait pas à se mêler de cette question.

Selim pacha renouvela sa tentative auprès de l'ambassadeur lui-même, mais sans succès. M. Constans lui ayant déclaré qu'il ne pouvait plus se contenter de promesses, mais que Selim pacha lui remit une déclaration écrite de ce qu'il avait promis, et il réfléchirait. Selim pacha répliqua qu'il n'était pas autorisé à donner un engagement écrit.

A l'arrivée à la gare, les mêmes efforts furent tentés, cette fois par Ybrahim bey, maître de cérémonies, envoyé par le sultan auprès de M. Constans, auquel il exprima les regrets de son maître, lui réitérant l'assurance du désir de S. M. d'effectuer le règlement du différend. Tous ces efforts furent vains. M. Constans répondit qu'il ne pouvait plus ajouter foi aux promesses du sultan.

On ignore encore exactement la tournure que vont prendre les événements.

Bâle, 29 août. — Mercredi soir, une maison portant le n° 55 au faubourg Aesch s'est écroulée, à 6 h. 10, avec un fracas épouvantable, accompagné du craquement des poutres qui se sont brisées comme des pailles. Le bâtiment, d'une hauteur de 5 étages, était destiné au nouvel hôtel de l'Ours et était construit par la Société de construction de Bâle. Il ne reste plus de la façade qu'un des piliers d'angle qui présente également des fissures inquiétantes. Au moment de la catastrophe, la rue fut couverte d'un nuage de poussière jaune.

Le nombre des victimes de l'effondrement de la maison du faubourg Aesch est actuellement de 9, parmi lesquelles 3 morts. 66 hommes ont travaillé pendant la nuit au déblaiement des décombres.

Le déblaiement continue.

Bandages pour les cas les plus difficiles et à poser soi-même sont livrés sous garantie complète et aux prix de fabrication par le **Dr Krüsi**, fabrique de bandages, Gais (St-Gall).

PROSPECTUS

LE GRAND COUPABLE

PAR

WALTER BIOLLEY

avec une préface du Dr P. COULLERY

Imprimerie de „La Sentinelle“, éditeur, La Chaux-de-Fonds

Prix : fr. 1.75 en souscription

On sait le grand succès remporté par les précédentes œuvres de Walter Biolley « Misère ! » et « Irresponsable ? » dans lesquelles l'auteur stigmatisait la cupidité des sociétés anonymes et l'infatuation scientifique des aliénistes.

Dans le nouveau volume qui est actuellement à l'impression et qui paraîtra courant octobre, l'écrivain socialiste s'attaque à une autre plaie sociale.

LE GRAND COUPABLE, c'est l'alcool qui étend ses ravages dans toutes les classes de la société et qui est l'agent destructeur le plus perfide et le plus nuisible de l'humanité, puisqu'il aboutit nécessairement à la dégradation physique, intellectuelle et morale, à la misère, à la maladie, à la décrépitude et à la mort prématurée, puisqu'il conduit presque inévitablement à l'hôpital, à la maison de santé, à la prison ou à la morgue.

Dans une série de récits dramatiques et poignants tels que « **Le drame de l'Arsenal** », « **Le cas du Banquier Mèche** », « **Banqueroute** », « **Un bon garçon** », « **La fée verte** », « **Fontaine, je ne boirai pas de ton eau** », « **Tamarabondillier** », « **Qui a bu boira** », « **A coups de hache** », « **Encore une victime de l'alcool** », etc... etc... Walter Biolley s'attache à démontrer d'une façon saisissante que l'alcool ne crée autour de lui que ruines, désespoirs, hontes et misères.

Ce livre dans lequel l'auteur soutient une conviction qui, pour être tardive, n'en est pas moins sincère constitue un des plus virulents réquisitoires qui aient jamais été écrits contre le fléau de l'alcoolisme.

LE GRAND COUPABLE ne sera pas vendu en librairie. Pour souscrire, il suffit de détacher le bulletin de souscription ci-joint, de le remplir et de le renvoyer affranchi avec un timbre de 2 centimes à l'Imprimerie de *La Sentinelle*.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Je soussigné soustris à exemplaire de

LE GRAND COUPABLE

PAR

Walter BIOLLEY

et m'engage à en effectuer le paiement par fr. 1.75 l'exemplaire, frais de port compris, à la réception de l'ouvrage.

Signature

Adresse

Ecrire très lisiblement s. v. p.

AVIS

DE LA

PRÉFECTURE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Perception de l'impôt direct POUR 1901

Le Préfet du district de La Chaux-de-Fonds, agissant en exécution de la loi sur l'impôt direct du 27 février 1892, informe les contribuables de ce district que la perception de l'impôt pour l'exercice courant aura lieu comme suit :

1. Pour la Sagne

A l'Hôtel de Ville de La Sagne, le jeudi 22 août courant de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

2. Pour les Planchettes

Au bureau de la préfecture, le vendredi 23 août courant de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

3. Pour La Chaux-de-Fonds

Au bureau de la Préfecture, du samedi 24 au samedi 31 août courant, chaque jour de 8 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Les contribuables qui voudront acquitter leur impôt avant les dates indiquées ci dessus, peuvent le faire, dès aujourd'hui, à la Préfecture.

Les personnes soumises à l'impôt en vertu de la loi, et qui n'auraient pas reçu de mandat, sont tenues d'en aviser la Préfecture.

Elles sont, du reste, recherchables pendant 10 ans, pour la totalité des impôts dont elles n'auraient pas reçu le mandat. (Article 22 de la loi).

Trente jours après celui fixé pour la perception, le Préfet invite par lettre cachetée, les retardataires à s'acquitter, en les rendant attentifs à la surtaxe établie à l'article suivant, (Article 25 de la loi).

A défaut de paiement dans la quinzaine qui suit cette invitation, il est ajouté à l'impôt une surtaxe de 50/0 et, à la réquisition du Préfet, il est procédé contre les retardataires par la voie de la poursuite pour dettes (Article 26 de la loi).

Le contribuable en réclamation doit, malgré le recours qu'il a formé, s'acquitter de son impôt dans le délai fixé pour la perception. Si le Conseil d'Etat fait droit au recours, la différence entre la taxe primitive et le chiffre fixé en dernier ressort, lui est restituée par les soins du Département des Finances (Art. 27 de la loi.)

La Chaux-de-Fonds, le 10 août 1901.

Le Préfet,
N. Droz-Matile.

Avis aux ménagères

On peut se procurer à l'Imprimerie de *La Sentinelle*, à raison de **UN centime pièce** des étiquettes gommées avec la mention :

- Sirop aux cassis**
- „ **aux framboises**
- „ **aux mûres**
- „ **aux raisinets**
- Sirop de gomme**
- Sirop capillaire, etc., etc.**

La même imprimerie livre au même prix des étiquettes gommées pour jattes de confitures, avec l'inscription :

- Fraises**
- Prunes**
- Abricots**
- Myrtilles**
- Groseilles**
- Cogniarde, etc., etc.**

S'adresser à l'Imprimerie de *La Sentinelle* rue Numa Droz 14^a.

Contre Toux & Catarrhes

Bonbons Pectoraux

Kaiser

Guérison certaine 2650 Certificats notarialement reconnue par vidimés.

Preuve incontestable, de leur efficacité, contre toux, enrrouements, Catarrhes et engorgements.

Paquets 30 et 50 cts., chez J.-B. STIERLIN, place du Marché et Société de Consommation, Chaux-de-Fonds.

Société de Consommation

Jaquet-Droz 27 Parc 54 Industrie 1
111, Demoiselle, 111

AUX AMATEURS

vrais vins français

Un voyage d'achat fait dans les vignobles de Villié, Morgon, Fleurie et Beaujeu, nous permet d'offrir un véritable

BEAUJOLAIS NOUVEAU

ouvert à 55 c. le litre

Beaujolais vieux, bouché, 75 c. le lit. sans verre
Saint-Georges » 75 c. »
Mâcon » 60 c. »

Demandez

Huile de pied de bœuf

préparée spécialement pour vélos et machines à coudre de la maison **H. Moebius et Fils, Bâle** (Suisse).

En flacons à 75 cent., chez :
Aug. Barbet, Jaquet-Droz 18.
Jules Fête, rue de la Serre 61.
J. Jeanrenaud, rue Léopold Robert 9.
Mairot Frères, rue de la Promenade 6.
Henri Mathey, rue du Premier-Mars 5.

Un Programme Socialiste

par **WALTER BIOLLEY**
rédacteur de *La Sentinelle*

Brochure de 36 pages
Prix : 30 centimes

En vente au Bureau de *La Sentinelle*, Numa Droz 14^a.

Pommes, panier 10 kg. fr. 3.50
Pêches, caisse 5 kg. » 3.75
Raisins blancs du Piémont, caisse 4 kg. » 3.25
Prunes ou poires, cais. 5 kg. » 2.50
Franco contre remboursement.
Vin rouge du Tessin, garanti garanti naturel, p. 100 l. fr. 16.80
Vin de table p. 100 l. » 20.—
Non franco contre remb.
Morganti Sœurs, Lugano.

RELIURE

Le soussigné se recommande pour tous les travaux concernant son état. Travail prompt et soigné à des prix modérés. E. KAHLERT, relieur, rue de la Cure 3.

LAIT STÉRILISÉ naturel

Le lait stérilisé de la nourrice de l'avenir est le meilleur aliment pour enfants, le plus naturel et remplace le lait de la maman ! Aucun cas de diarrhée.

Laiterie D. HIRSIG,

Versoir 7, et

Antoine WINTERFELD,
à la Gare

Chapellerie J. VERTHIER

RUE NEUVE 10

CHAPEAUX DE FEUTRE

CHAPEAUX DE SOIE

CASQUETTES

Grand choix de Parapluies

CRAVATES

Grand choix de BÉRETS

RUE NEUVE 10

CONTRE LA TOUX, L'ASTHME

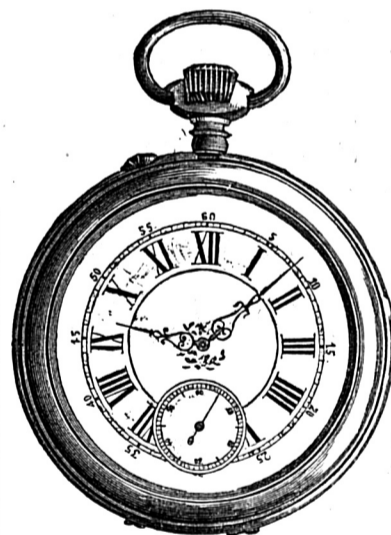
le catarrhe pulmonaire, l'enrouement, la grippe, l'oppression et autres maux de poitrine analogues, les **Pectorines** du Dr J. J. HOHL sont depuis 40 ans d'un usage général. Elles sont admises par les autorités sanitaires et même beaucoup recommandées par nombre de sommités médicales. Ces tablettes, d'un goût très agréable, se vendent en boîtes de 80 cts. et 1 Fr. 20 dans les pharmacies. H4638Q 401

Sagne-Juittard

HORLOGER-BIJOUTIER

38, Rue Léopold-Robet, 38

TÉLÉPHONE Maison de confiance fondée en 1889 TÉLÉPHONE



RÉPARATIONS

BIJOUTERIE
ALLIANCES 18 K^{ts}
MONTRES
RÉGULATEURS
COUCOUS
REVEILS
PENDULES

Garantie absolue

Glaces

en TOUS GENRES

PRIX

défiant toute concurrence

GRAND CHOIX D'ENCADREMENTS

Se recommande,

CH. BRÄNDLÉ.

Magasin Rue Léopold-Robet 47

PHOTOGRAPHIE R. KOHL

derrière le collège de la Promenade

Ouvrage consciencieux. CHAUX-DE-FONDS Prix modéré

Prix : fr. 6 la 1/2 Dz. avec une carte décorée
fr. 10 la Dz, avec deux cartes décorées

Agrandissement 1/2 nature fr. 10
grandeur nature fr. 18

Groupes suivant arrangement avec les personnes

MARIAGES

ALLIANCE DES FAMILLES

RUE NUMA DROZ 90, à LA CHAUX-DE-FONDS

Maison de 1^{er} ordre

On s'occupe de toutes les positions. Discretion absolue.

S'adresser à Mme C. KUNZER, rue Numa Droz 90.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Edouard SCHNEIDER

RUE DU SOLEIL, 4

Toujours bien assorti en **VIANDE de BŒUF**, première qualité
VEAU, MOUTON, PORC frais, salé et fumé
Saucisses à la viande, 1 fr. 10 le demi-kilo. — Saucisses au foie excellentes, 60 ct. le demi-kilo.
Beau choix de **LAPINS FRAIS** à 85 ct. le demi-kilo. **Gendarmes**.
Cervelas. — Graisse de bœuf fondue à 40 ct. le demi-kilo
TRIPES à 30 centimes le demi-kilo